

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 juin 2024, d'agréer la constitution d'une société d'investissement à capital variable dénommée **AFC AMANETT SICAV**, promue à l'initiative de l'ARAB TUNISIAN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: SICAV obligataire
Type	: OPCVM de capitalisation
Capital initial	: 1 000 000 D divisés en 10 000 actions de 100 D chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 37-2024 du 11 juin 2024
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Dépositaire	: ARAB TUNISIAN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS
Distributeurs	: ARAB FINANCIAL CONSULTANTS et ATB
Siège Social	: Carré de l'Or- Les jardins du Lac II, Les Berges du Lac -1053- Tunis